

Projet pédagogique et artistique d'établissement (PPAE)

Document officiel établi en conformité avec le décret du 2 juin 1998 relatif à l'ESHR.

Identification de l'établissement :

- **Nom de l'établissement** : Académie communale « Julien Gerstmans » de Hannut
- **Adresse** : Rue des Combattants 1, 4280 Hannut
- **Type d'enseignement** : Enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESHR)
- **Domaines organisés** : Musique – Arts de la Parole et du Théâtre – Danse
- **Pouvoir organisateur** : Conseil communal de la Ville de Hannut
- **Réseau** : Enseignement officiel subventionné (CECP)
- **Directrice** : Isabelle Landenne



Cadre légal et réglementaire

Le présent Projet pédagogique et artistique d'établissement est rédigé conformément aux dispositions du décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR), en ce compris ses articles 3bis à 3quinquies.

Il est élaboré en cohérence avec :

- le projet éducatif du Pouvoir organisateur ;
- le projet pédagogique du Pouvoir organisateur ;
- les finalités générales de l'Enseignement officiel subventionné définies par le CECP ;
- les finalités spécifiques de l'ESAHR (Enseignement secondaire artistique à horaire réduit).

Ce document est soumis pour avis au Conseil des études et aux organes de concertation locale, puis pour approbation au Conseil communal de la Ville de Hannut, en tant que Pouvoir organisateur de l'Académie communale « Julien Gerstmans ».

Introduction générale

L'Académie communale « Julien Gerstmans » de Hannut constitue un lieu d'enseignement artistique à part entière, inscrit dans le cadre de l'Enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR). À la croisée des missions éducatives, culturelles et d'accueil extrascolaire, elle développe une approche spécifique qui articule ***exigence pédagogique, pratique artistique et ouverture culturelle***.

Elle se distingue ainsi par son ***caractère hybride*** : à la fois école, institution artistique et espace d'épanouissement en dehors du temps scolaire, l'Académie place au cœur de son action la transmission des savoirs et des compétences, dans un ***cadre structuré, rigoureux et reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles***. L'équipe pédagogique est composée d'enseignants qualifiés, tous diplômés de l'enseignement supérieur artistique, garantissant un encadrement de qualité et une expertise reconnue dans leur discipline.

L'objectif fondamental de notre enseignement est d'offrir à chacun l'accès à une formation lui permettant :

- de se construire et s'épanouir comme artiste, amateur ou professionnel (musicien, comédien, danseur), en développant ses compétences ;
- de développer une curiosité active à l'égard des différentes formes d'expression artistique.



1. Cadre institutionnel et valeurs de référence

1.1. Appartenance au réseau de l'enseignement officiel subventionné

L'Académie communale « Julien Gerstmans » de Hannut est un établissement d'enseignement artistique reconnu et subsidié par la Fédération Wallonie-Bruxelles, relevant du réseau de l'enseignement officiel subventionné.

Son Pouvoir organisateur est le Conseil communal de la Ville de Hannut, qui adhère au projet éducatif du CECP (Conseil de l'Enseignement des Communes et des Provinces). À ce titre, l'Académie défend les valeurs fondatrices de l'enseignement officiel : humanisme, liberté de conscience, pluralisme, ouverture, égalité des chances, démocratie et neutralité.

1.2. Références légales

Le projet pédagogique et artistique d'établissement est élaboré conformément :

- au Décret du 2 juin 1998 organisant l'ESAHR définissant les finalités de l'enseignement artistique à horaire réduit ;
- à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 octobre 2023, qui fixe les **référentiels de compétences** et les **objectifs de formation** dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

2. Finalités et missions de l'Académie

Les finalités de l'Académie communale « Julien Gerstmans » de Hannut s'inscrivent pleinement dans les objectifs définis par le décret du 2 juin 1998, tout en étant déclinées de manière pédagogique et concrète au quotidien.

- L'Académie poursuit en priorité l'épanouissement global de l'élève par la pratique artistique. Celle-ci est envisagée non seulement comme un apprentissage technique, mais aussi comme un espace d'expression, de construction de soi, de socialisation et de développement de la sensibilité ;
- Elle a pour mission **d'accompagner progressivement les élèves vers l'autonomie artistique**, entendue comme la capacité à comprendre un langage artistique, à s'approprier des outils techniques, à faire des choix personnels et à poursuivre une pratique en-dehors du cadre scolaire ;
- Enfin, l'Académie offre aux élèves qui en expriment le désir et disposent des capacités requises une **préparation sérieuse et structurée à l'enseignement artistique supérieur**, notamment via l'organisation de la filière de transition et par des exigences pédagogiques adaptées.



Par ailleurs, un **investissement tout particulier est attendu de la part des élèves de la filière de transition dans la vie de l'Académie**, afin de leur permettre de développer un bagage artistique solide en vue d'un éventuel accès futur à l'enseignement artistique supérieur.

À travers ses finalités, l'Académie porte une mission éducative ambitieuse :

- éveiller des citoyens à la culture ;
- nourrir leur esprit critique ;
- encourager leur participation à la vie culturelle et sociale.

3. Portrait de l'établissement et de son environnement

3.1. Historique et identité

Fondée en 1948 par le violoniste Julien Gerstmans, l'Académie communale de Hannut s'est progressivement développée pour devenir un acteur important de la vie artistique et culturelle locale.

Elle a été dirigée successivement par Julien Gerstmans, Jean Payon et Vincent Mossiat. Le 26 août 2024, Isabelle Landenne, professeure au sein de l'Académie depuis trente ans, a été désignée directrice par le pouvoir organisateur.

La philosophie de l'établissement repose sur un esprit familial, un attachement fort à la transmission et une dynamique de projets qui en structure la vie.

3.2. Infrastructure

À deux pas du centre-ville de Hannut, l'Académie occupe un bâtiment entièrement dédié, construit en 1999 pour l'enseignement artistique. Il offre des conditions de travail de qualité : locaux insonorisés, salles de danse, de théâtre et de spectacle, classes d'instrument, équipements adaptés (dont trois tableaux interactifs) et Wi-Fi performant.

3.3. Environnement social et démographique

La Ville de Hannut compte plus de 17 000 habitants et se compose de 17 villages. Située en milieu urbain tout en conservant un fort ancrage local, elle constitue un bassin de population étendu, complété par les communes avoisinantes n'organisant pas d'enseignement artistique.

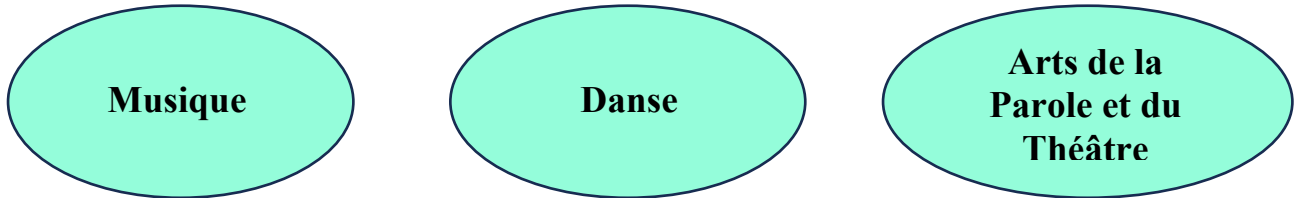
L'Académie accueille près de 1 000 élèves, dont environ 80 % d'enfants et d'adolescents et 20 % d'adultes. Cette diversité d'âges, de parcours, de milieux sociaux et culturels constitue une richesse fondamentale et un levier pédagogique central.



4. Organisation pédagogique

4.1. Domaines d'enseignement

L'Académie communale « Julien Gerstmans » de Hannut organise trois domaines d'enseignement reconnus et subventionnés par la Fédération Wallonie-Bruxelles :



4.2. Diversité des formes d'expression artistique au sein de chaque domaine

● Domaine « Musique » :

- **Formation musicale dès 5 ans** : des cours pensés pour tous les âges, qui allient pratique (chant, lecture, rythme...) et théorie afin de construire des bases musicales solides ;
- **Une offre instrumentale riche et diversifiée** : Accordéon diatonique, Alto, Clarinette, Clavecin, Cornet, Contrebasse, Flûte à bec, Flûte traversière, Guitare, Harpe, Hautbois, Orgue, Percussions, Piano, Saxophone, Trombone, Trompette, Tuba, Violon et Violoncelle ;
- **Une large palette de pratiques vocales** : Formation vocale (chant opéra, variété...), Chant choral pour enfants « Cantilène », Chant choral pour adolescents « Cantad » et Comédie musicale (ensemble pop) ;
- **La coexistence de différents univers musicaux** : répertoire *baroque* à la flûte à bec et au clavecin, ensembles musicaux de transmission orale « Folkallyé » (*musique folk à danser*) et « Anuakéol » (*musique du monde*), sans oublier les *combos jazz*.
- **Une offre variée d'ensembles instrumentaux pour tous les niveaux** : outre les ensembles folk et jazz, l'Académie propose deux orchestres à cordes, dont l'ensemble « Jeunes cordes » accessible dès la deuxième année d'instrument, un ensemble à vents et percussions ainsi que la pratique de la musique de chambre.
- **Clavier et guitare d'accompagnement** : découverte des bases de l'harmonie et de l'accompagnement, permettant de soutenir une mélodie, développer l'improvisation et jouer en groupe.

- Voyage au cœur de la musique et des arts avec le **cours d'histoire de la musique et audition commentée** : une initiation qui élargit la culture générale en replaçant les œuvres dans leur contexte historique et en explorant leurs liens avec la peinture, l'architecture et le théâtre.

● **Domaine « Danse » :**

- **Danse classique** : elle développe la rigueur, la posture et la précision du mouvement. Elle constitue une base technique essentielle, tout en renforçant l'expression artistique et la sensibilité musicale.
- **Danse jazz** : discipline à la fois technique et expressive, qui développe coordination, souplesse et sens du rythme, tout en encourageant l'énergie du mouvement et l'interprétation personnelle sur des musiques variées.
- **Danse contemporaine** : approche expressive qui explore le mouvement, le rapport au corps, à l'espace et à la musique en intégrant l'utilisation du poids du corps. Elle développe la conscience corporelle, la fluidité et la créativité.
- **Danse traditionnelle** : forme d'expression vivante qui s'ancre dans les patrimoines culturels et les danses populaires. Elle développe le sens du rythme, la coordination et le lien collectif à travers le mouvement.

● **Domaine « Arts de la parole et du Théâtre » :**

- **Formation pluridisciplinaire** : accessible dès 8 ans, cette formation s'adresse aux enfants, adolescents et adultes. Elle propose la découverte de la multiplicité des disciplines du domaine Théâtre à travers le travail de la voix, du corps et de l'imagination. L'élève y développe progressivement son expression orale et scénique, dans une dynamique créative et collective.
- **Théâtre** : après la fin du cursus de formation pluridisciplinaire, le cours de théâtre développe l'expression scénique à travers le travail du corps, de la voix et de l'imagination. Il invite l'élève à explorer le jeu dramatique, l'improvisation et la création de personnages, tout en favorisant l'écoute, la créativité et le travail collectif. Des présentations publiques viennent ponctuer le parcours.
- **Déclamation** : également accessible après la formation pluridisciplinaire, le cours de déclamation approfondit le travail de l'interprétation de textes poétiques et littéraires. Il développe la maîtrise de la voix, de la diction et de la présence scénique, tout en affinant la compréhension des textes et le sens de l'expression personnelle. Des prestations publiques viennent ponctuer le parcours.

4.3. Filières et parcours proposés

L'enseignement est structuré en filières successives :

- **Filière préparatoire** (éveil artistique dès 5 ans) ;
- **Filière de formation**, visant l'acquisition des bases du langage artistique ;
- **Filière de qualification**, axée sur l'autonomie, le travail collectif et l'approfondissement des compétences.
- **Filière de transition**, destinée aux élèves se préparant à l'enseignement artistique supérieur.

Cette organisation permet des parcours différenciés, respectueux du rythme, des aspirations et des capacités de chacun.

4.4. Cours de base et cours complémentaires

Les cours sont organisés en cours de base et cours complémentaires, majoritairement collectifs ou semi-collectifs. Cette organisation favorise l'interaction, l'émulation, la créativité et la pratique artistique partagée.

5. Principes pédagogiques

5.1. Une pédagogie centrée sur l'élève et ses apprentissages

L'Académie veille à garantir l'accessibilité de son enseignement à tous les publics, dans une logique d'**inclusion** et d'**égalité des chances**.

Chaque élève est considéré comme un sujet singulier, porteur de ressources, de besoins et d'un rythme qui lui est propre. Les enseignants adaptent leurs démarches pédagogiques afin de permettre à chacun de progresser de manière réaliste, motivante et structurée.

Cette approche accorde une attention particulière à la motivation, à la confiance en soi et au plaisir d'apprendre. Le climat de classe se veut à la fois sécurisant, stimulant et respectueux, afin de favoriser l'engagement actif des élèves.

Dans cette perspective, et conformément aux dispositions prévues dans le règlement d'ordre intérieur ainsi que dans la **Charte d'engagement pédagogique et artistique** (cf. Règlement d'ordre intérieur du Conseil des Études à l'article 33), **la direction invite les élèves et les parents à communiquer, par écrit, toute information relative à une situation particulière susceptible d'influencer les apprentissages** (problème de santé, trouble de l'attention, besoins spécifiques, etc.).

Ces éléments permettent à l'équipe pédagogique d'adapter, dans la mesure du possible, ses pratiques afin de répondre au mieux aux besoins de chaque élève.



5.2. Objectifs d'éducation artistique

L'Académie poursuit des objectifs d'éducation communs aux trois domaines d'enseignement, conformément à l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 11 octobre 2023.

Elle vise le développement de compétences essentielles telles que l'observation, la concentration, l'écoute, la compréhension, la mémorisation, l'imagination et l'expression, ainsi que les capacités d'adaptation, de communication et de travail collectif.

L'apprentissage artistique permet également de cultiver la rigueur, la précision, la persévérance et le sens critique, tout en stimulant la curiosité et l'ouverture à diverses formes d'expression.

Au fil de leur parcours, les élèves développent leur sens artistique, consolident leurs bases techniques, gagnent en autonomie et affirment progressivement leur créativité, tout en affinant leurs perceptions et leur coordination corporelle.

Ces apprentissages se construisent dans un cadre bienveillant et stimulant, au travers d'une approche centrée sur le développement des compétences, permettant à chacun de progresser de manière cohérente et adaptée.

5.3. L'approche par compétences

L'enseignement dispensé à l'Académie est organisé selon une approche par compétences, telle que définie par les textes réglementaires.

Les apprentissages visent le développement progressif des **quatre axes pédagogiques** suivants :

- l'intelligence artistique, entendue comme la compréhension et la cohérence du langage artistique ;
- la maîtrise technique, nécessaire à l'expression et à la précision ;
- l'autonomie, qui permet à l'élève de structurer son travail et de poursuivre sa pratique ;
- la créativité, conçue comme la capacité à produire, interpréter et inventer.

Ces compétences sont travaillées de manière intégrée et évolutive tout au long du parcours artistique de l'élève.

L'évaluation des élèves est basée sur le niveau d'acquisition des compétences définies dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil des Études. Elle s'inscrit dans une **logique formative et non normative** : elle privilégie l'évaluation des progrès de chaque élève, en tenant compte de son parcours, de ses acquis et des objectifs d'apprentissage, plutôt qu'une comparaison entre élèves.



5.4. Différenciation pédagogique et droit à l'erreur

Conscients de l'hétérogénéité des publics accueillis, les enseignants veillent à adapter les contenus de cours, les objectifs d'apprentissage, les méthodes et les outils pédagogiques afin de garantir une réponse adéquate aux besoins des élèves.

Le droit à l'erreur est pleinement reconnu comme une composante essentielle de l'apprentissage. L'erreur est analysée, comprise et utilisée comme levier de progression, dans une logique formative et constructive.

6. La pratique collective et la pluridisciplinarité

La pratique collective constitue un pilier du projet pédagogique et artistique de l'Académie de Hannut. Elle est encouragée dès que le niveau technique des élèves le permet : ensembles instrumentaux, notamment pour les plus jeunes, chant choral, ateliers, spectacles, projets interdisciplinaires favorisant les liens entre les différents cours et domaines artistiques.

Cette dimension se concrétise notamment par l'organisation régulière de projets artistiques et de prestations publiques, en interne comme à l'extérieur de l'académie, offrant aux élèves l'opportunité de présenter leur travail dans un cadre scénique et d'échange avec le public.

La pluridisciplinarité, historiquement ancrée dans l'établissement, se concrétise par des projets interdisciplinaires associant la Musique, la Danse et les Arts de la parole, des évaluations et prestations communes, ainsi que par le développement de projets créatifs transversaux favorisant les liens entre les différents cours et domaines artistiques, et ce dès la filière préparatoire.

Le cours de **Comédie musicale** a été conçu comme un espace de convergence artistique, visant à développer des projets fédérateurs mêlant les différentes disciplines enseignées à l'Académie (chant, musique instrumentale, théâtre et danse) dans une approche intégrée et collaborative.

Quelques exemples d'activités pluridisciplinaires (liste non exhaustive) :

- organisation de spectacles intégrant les trois domaines, notamment à l'occasion des festivités de Noël ;
- accompagnement de la danse par des musiciens, en particulier dans le cadre d'un partenariat entre le cours de danse traditionnelle et le cours d'accordéon diatonique ;
- participation musicale à des spectacles du domaine des Arts de la parole et du théâtre ;
- organisation d'évaluations communes en collaboration entre différentes disciplines, favorisant la découverte et la valorisation du travail des élèves et des enseignants ;



- mise en place d'une évaluation de fin d'année commune, toutes disciplines confondues, pour les élèves inscrits en filière de transition et en Qualification 5.
- Dans la mesure du possible, les élèves achevant la filière de Qualification ou de Transition bénéficient d'un accompagnement orchestral (concertos) lors de leur prestation finale.

Ces projets participent pleinement à la dynamique de l'académie : ils renforcent la motivation des élèves et des enseignants, mettent en valeur le travail artistique réalisé et encouragent les interactions entre les trois domaines d'enseignement.

7. Évaluation des apprentissages

L'évaluation constitue un outil pédagogique à part entière, au service des apprentissages et du développement de l'élève. Elle s'inscrit dans une logique formative, progressive et cohérente avec les principes pédagogiques de l'Académie.

L'évaluation ne vise en aucun cas la comparaison ou le classement des élèves. Elle a pour finalité de soutenir l'élève dans son parcours, d'encourager l'investissement personnel et d'éclairer les décisions d'orientation éventuelles.

Quand et comment sont évalués les élèves ?

Plusieurs modes d'évaluation sont mis en œuvre tout au long du parcours de l'élève, afin d'apprécier de manière juste, efficace, encourageante et respectueuse l'évolution de ses progrès dans l'acquisition des compétences.

1) L'auto-évaluation

Ce type d'évaluation a pour objectif de responsabiliser l'élève en le positionnant comme acteur conscient de sa formation artistique. Fondée sur le dialogue et sur la prise en compte des remarques et consignes du professeur, elle encourage son engagement actif dans le processus d'apprentissage.

2) L'évaluation formative

Tout au long de son parcours, l'élève bénéficie d'une évaluation continue destinée à soutenir son développement et à favoriser son épanouissement, dans le respect de son rythme. Le professeur observe et évalue, tout au long de l'année scolaire, les progrès accomplis dans l'acquisition des compétences requises. Pour les cours de base, ces observations sont consignées dans une fiche pédagogique individuelle, en regard des compétences visées.

3) L'évaluation sommative

Une évaluation est organisée une fois par année scolaire pour les domaines de la danse et des Arts de la parole, et deux fois pour le domaine de la Musique. Elle prend la forme d'une présentation, publique ou à huis clos, d'un répertoire défini en concertation avec le professeur, à



laquelle participe également la direction de l'établissement. Cette évaluation porte à la fois sur l'acquisition des compétences et sur les aptitudes artistiques et scéniques de l'élève.

4) Évaluation certificative

Au terme de chaque filière, les résultats des évaluations formatives et sommatives permettent de déterminer le niveau d'acquisition des compétences définies dans les référentiels propres à chaque programme de cours. Ils donnent lieu à la délivrance d'un certificat en fin de filières de formation et de qualification, et d'un diplôme en fin de filière de transition. Les critères d'évaluation et de réussite sont fixés par le Conseil des études et le Conseil de classe et d'admission.

8. Communication

L'Académie accorde une attention particulière à la qualité de la communication avec les élèves, les parents, l'équipe pédagogique ainsi que les partenaires extérieurs. Celle-ci repose sur une approche accessible, diversifiée et réactive, qui s'appuie notamment sur :

- une direction et un secrétariat attentifs et disponibles, à l'écoute des besoins de chacun ;
- des contacts directs avec la direction et l'équipe enseignante, notamment via la prise de rendez-vous ;
- des moments de rencontre privilégiés, tels que les concerts, évaluations et réunions ;
- la mise en place d'une **Charte d'engagement artistique et pédagogique** pour l'ensemble des cours ;
- l'utilisation d'outils numériques et de supports d'information (site internet régulièrement actualisé, envoi de newsletters, page Facebook de l'académie) ;
- l'envoi de courriels pour assurer le suivi des absences des élèves et communiquer les informations organisationnelles liées aux activités (excursions, gala de danse, etc.) ;
- l'envoi de SMS pour informer rapidement des absences des professeurs.

9. Partenariats

Dans une volonté affirmée d'ouverture culturelle et de mise en contact direct avec le monde artistique, l'Académie développe de nombreux **partenariats et collaborations**.

Elle entretient notamment une collaboration étroite avec la **Fédération des Jeunesses Musicales Wallonie-Bruxelles**, acteur majeur de la diffusion musicale auprès des jeunes publics.

Ce partenariat permet, d'une part, l'organisation régulière de spectacles gratuits au sein même de l'établissement, offrant aux élèves un accès privilégié à des propositions artistiques variées,



et, d'autre part, la possibilité d'assister gratuitement à des concerts extérieurs, notamment dans le cadre du Concours musical international Reine Élisabeth de Belgique (CMIREB).

Dans cette dynamique, l'Académie organise également, à coût modéré, des excursions-découvertes en collaboration avec des institutions culturelles de référence, parmi lesquelles (liste non exhaustive) :

- **Opéra Royal de Wallonie (ORW)**
- **Orchestre Philharmonique Royal de Liège (OPRL)**
- **Théâtre de Liège**

Ces initiatives permettent aux élèves d'assister collectivement, accompagnés par les professeurs et la direction, à des répétitions, concerts ou spectacles (opéras, ballets, pièces de théâtre), et ainsi de mieux appréhender les réalités du milieu artistique professionnel.

Par ailleurs, certains élèves ont l'opportunité de se produire en concert aux côtés de **l'Orchestre universitaire de Liège** (CIMI), dans le cadre de projets ponctuels.

Ces expériences scéniques constituent des moments particulièrement formateurs, favorisant la rencontre avec des musiciens expérimentés et le développement de compétences artistiques et humaines.

Au niveau local, l'Académie entretient des liens étroits avec le **Centre culturel de Hannut**, notamment à travers la participation aux Fêtes de la Musique et la mise en place de projets artistiques communs. Les spectacles de Noël, à dimension interdisciplinaire, sont quant à eux organisés en collaboration avec les **responsables des Fabriques d'Église** des villages de l'entité de Hannut.

Ces projets collaboratifs contribuent à renforcer l'ancrage de l'Académie dans son environnement culturel et à accroître son rayonnement au niveau régional.

L'Académie développe également des **collaborations inter-académies**, notamment avec l'Académie de Jodoigne dans le cadre du cours d'orgue, à travers l'organisation de concerts communs favorisant les échanges entre élèves et enseignants. Elle entretient également des partenariats avec l'enseignement artistique supérieur (ESA), dans une perspective de continuité des parcours et d'accompagnement des élèves dans leur évolution artistique.

Enfin, à partir de la rentrée 2026-2027, l'Académie renforcera encore son ouverture en développant une **collaboration avec l'enseignement obligatoire** dans le cadre du Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA), contribuant ainsi à favoriser l'accès de tous les élèves à une éducation artistique et culturelle riche, structurée et progressive.



10. Pilotage et dynamique d'établissement

La gestion de l'Académie s'appuie sur une dynamique de concertation et de responsabilité partagée, au service de la mise en œuvre du présent projet pédagogique et artistique d'établissement.

La direction s'engage entre autres à :

(liste non exhaustive) :

- garantir un climat de travail serein, respectueux et propice aux apprentissages ;
- assurer une gestion à la fois rigoureuse et humaine de l'établissement ;
- assurer une communication claire, régulière et constructive entre les élèves, les parents et l'équipe pédagogique ;
- soutenir les équipes pédagogiques, notamment à travers des visites de classes et des entretiens de développement professionnel, conformément aux dispositions en vigueur ;
- encourager la formation continue du personnel enseignant ;
- favoriser le travail en équipe et stimuler le développement de projets pluridisciplinaires ;
- encourager les professeurs et les élèves à participer à des activités pluridisciplinaires (spectacles, concerts, auditions, etc.) ;
- prendre les décisions relatives à l'orientation des élèves en concertation avec l'équipe pédagogique qui les encadre (Conseils de classe et d'admission).

L'équipe pédagogique s'engage à :

(liste non exhaustive)

- mettre en œuvre des méthodes et des outils d'apprentissage variés, adaptés aux situations pédagogiques et aux profils des élèves ;
- tenir compte du rythme de chacun, en apportant un accompagnement spécifique aux élèves en difficulté et en encourageant les autres à approfondir leurs acquis ;
- accompagner les élèves, quel que soit leur âge, dans l'organisation et l'optimisation de leur travail, en favorisant leur engagement dans l'effort et le développement de leur potentiel ;
- reconnaître le droit à l'erreur comme un levier d'apprentissage, en aidant l'élève à en comprendre le sens et à progresser ;
- instaurer un climat de confiance propice à une collaboration constructive entre tous les acteurs, en veillant à une communication régulière entre élèves, parents et enseignants ;



- sensibiliser les parents à l'importance de leur implication et du soutien apporté au travail quotidien de leur enfant ;
- encourager les interactions et les initiatives communes entre disciplines, tant entre enseignants qu'entre élèves.

12. Conclusion

Le présent Projet pédagogique et artistique d'établissement synthétise les orientations et le fonctionnement de l'Académie communale « Julien Gerstmans » à Hannut, en lien étroit avec son histoire, son ancrage local et la richesse de ses pratiques artistiques.

À travers les trois domaines de la Musique, de la Danse et des Arts de la parole, l'Académie affirme une manière d'enseigner qui allie exigence, accessibilité et attention portée à chaque élève.

Elle propose un cadre structuré, mais vivant, où les apprentissages prennent sens à travers la pratique, la progression, le travail collectif et les projets artistiques qui rythment la vie de l'établissement.

Portée par une équipe investie et par une dynamique de collaboration, l'Académie s'inscrit pleinement dans son environnement culturel, en multipliant les partenariats, les rencontres et les expériences de scène. Elle se veut un lieu ouvert, où se croisent les parcours, les âges et les sensibilités, et où chacun peut trouver sa place.

Ce projet traduit ainsi une volonté simple mais essentielle : transmettre, accompagner et faire grandir, dans un climat de confiance et d'engagement, en permettant à chaque élève de développer son expression artistique, sa créativité et son rapport à la culture.



Annexe - Organisation des études

L'enseignement dispensé à l'Académie communale « Julien Gerstmans » de Hannut est organisé conformément au décret du 2 juin 1998 relatif à l'enseignement artistique à horaire réduit. Les études sont structurées en plusieurs **filières progressives** permettant aux élèves de développer leurs compétences artistiques selon leur âge et leur niveau.

Domaine de la Danse

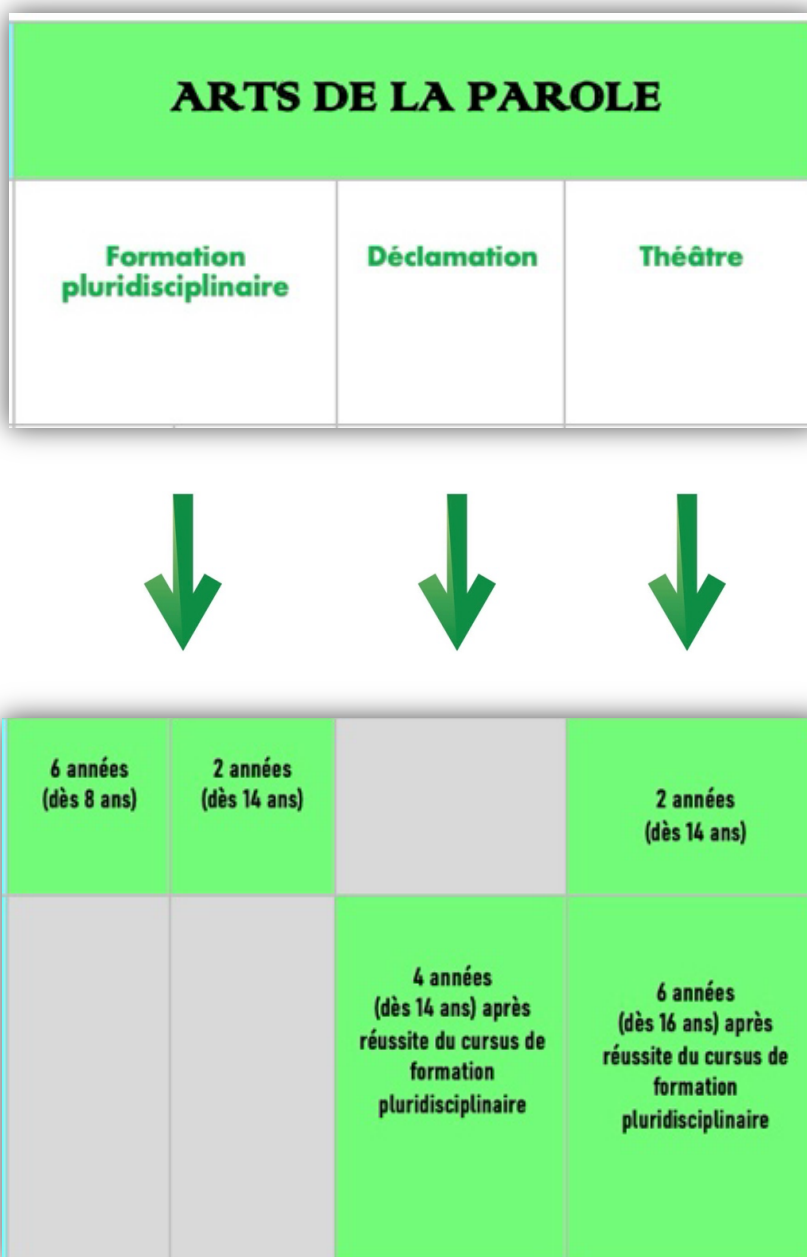
Le domaine Danse propose un parcours artistique centré sur le développement de la technique, de l'expression corporelle et de la créativité. Les enfants peuvent débiter dès **5 ans** dans la **filière préparatoire**, qui permet une première approche du mouvement et du rythme. À partir de **7 ans**, les élèves intègrent la **filière de formation**, au cours de laquelle ils développent progressivement leurs compétences techniques dans différentes disciplines telles que **la danse classique, la danse jazz et la danse contemporaine**. La **filière de qualification**, accessible à partir de **11 ans**, permet un perfectionnement plus approfondi de la technique et de l'expression artistique. Des cours de **danses traditionnelles** sont également proposés pour les enfants, les adolescents et les adultes.

DANSE					
Classique	Jazz	Contemporaine		Traditionnelle (cours complémentaire)	
Enfants/adultes	Enfants/adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
2 années (5-6 ans) <i>« Cours préparatoire à la danse »</i>					
4 années (dès 7 ans)	4 années (dès 8 ans)	4 années (dès 8 ans)	4 années (dès 14 ans)	(dès 8 ans)	(dès 14 ans)
7 années (dès 11 ans)	7 années (dès 11 ans)	7 années (dès 11 ans)			



Domaine Arts de la parole et du théâtre

Le domaine des Arts de la parole et du théâtre développe l'expression orale, la créativité et le jeu scénique. Les élèves peuvent débiter leur formation à partir de **8 ans** par une **formation pluridisciplinaire**, qui constitue une initiation au théâtre et aux différentes formes d'expression artistique. Après cette première étape, les élèves peuvent poursuivre dans des disciplines plus spécialisées telles que **la déclamation** ou **le théâtre**, accessibles notamment à partir de **14 ans**. La formation peut ensuite se prolonger dans une filière de qualification permettant d'approfondir les compétences d'interprétation et la présence scénique. Les élèves fréquentent ce domaine à raison d'au moins deux périodes de cours par semaine afin d'assurer une pratique régulière et cohérente.



Domaine de la Musique

Le domaine Musique propose un parcours complet associant formation théorique et pratique instrumentale ou vocale. L'initiation musicale débute dès **5 ans** dans la filière préparatoire. À partir de **7 ans**, les élèves suivent des cours de **formation musicale** et peuvent commencer l'apprentissage d'un **instrument ou du chant**. La formation se poursuit ensuite dans la filière de qualification, accessible à partir de **11 ans**, qui permet d'approfondir la maîtrise instrumentale et l'expression artistique. Les élèves les plus avancés peuvent poursuivre leur parcours dans la **filière de transition**, destinée à un perfectionnement plus poussé. De nombreuses activités collectives complètent la formation, telles que les ensembles vocaux, les ensembles instrumentaux, la musique de chambre ou encore l'histoire de la musique.

Tableau des cours de base du Domaine de la Musique

Filières	MUSIQUE			
	Formation Musicale		Formation instrumentale et Formation vocale	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
Préparatoire	2 années (5-6 ans)			
Formation	5 années (dès 7 ans)	3 années (dès 13 ans)	5 années (dès 7 ans)	4 années
Qualification			5 années (dès 11 ans)	4 années
Transition	3 années		5 années (dès 11 ans)	



Tableau des cours complémentaires du Domaine de la Musique

Nom du cours	Fréq.	Condition d'admission
Cantilène	1p	Chant choral, enfants à partir de 7 ans
Cantad (chorale d'adolescents)	1p	Chant choral, adolescents à partir de 12 ans
Comédie musicale /ensemble pop (chant, comédie et instruments)	2p	À partir de 13 ans, admission après concertation avec le professeur
Ensemble « jeunes cordes » (débutants)	1p	Minimum F2
Orchestre à cordes (élèves avancés)	1p	Minimum F4
Ensemble à vents	2p	Minimum F3
Ensemble Jazz	2p	admission après concertation avec le professeur
Musique de chambre	1p	minimum 6 années instrument/chant (sauf dérogation), obligatoire à partir T3
FOLKALLYÉ (transmission orale)	1p	Musique folk à danser, 10 à 14 ans – Minimum F3
ANUAKEOL (transmission orale)	2p	Musique du monde, dès 13 ans – Minimum F3
Clavier d'accompagnement	1p	minimum F5, admission après concertation avec le professeur
Guitare d'accompagnement	2p	admission après concertation avec le professeur
Histoire de la musique	2p	à partir de 13 ans

Tableau récapitulatif du cursus pour les cours de base organisés dans les trois domaines

Filières	MUSIQUE				ARTS DE LA PAROLE				DANSE					
	Formation Musicale		Formation instrumentale et Formation vocale		Formation pluridisciplinaire		Déclamation	Théâtre	Classique	Jazz	Contemporaine		Traditionnelle (cours complémentaire)	
	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes	Adultes	Adultes	Enfants/adultes	Enfants/adultes	Enfants	Adultes	Enfants	Adultes
Préparatoire	2 années (5-6 ans)									2 années (5-6 ans) « Cours préparatoire à la danse »				
Formation	5 années (dès 7 ans)	3 années (dès 13 ans)	5 années (dès 7 ans)	4 années	6 années (dès 8 ans)	2 années (dès 14 ans)		2 années (dès 14 ans)	4 années (dès 7 ans)	4 années (dès 8 ans)	4 années (dès 8 ans)	4 années (dès 14 ans)		
Qualification			5 années (dès 11 ans)	4 années				4 années (dès 14 ans) après réussite du cursus de formation pluridisciplinaire		6 années (dès 16 ans) après réussite du cursus de formation pluridisciplinaire	7 années (dès 11 ans)	7 années (dès 11 ans)	7 années (dès 11 ans)	
Transition	3 années		5 années (dès 11 ans)											

